

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTIONS EXERCICE 2024



Mesdames, Messieurs les actionnaires de Longometal Afrique S.A., société anonyme au capital social de 13.600.000 dirhams, dont le siège social est situé rue Oukat Badis, Ain Sebâa, sont convoqués en assemblée générale ordinaire des actionnaires, **qui se tiendra au Twin Center, Tour A, 19^{ème} étage**, le :

Jeudi 19 juin 2025 à 16 heures 00

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Pouvoirs à conférer.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale ordinaire par visioconférence doivent adresser par e-mail une demande écrite à l'adresse suivante corporate@longometal.ma et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la date de réunion.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS

Première résolution (Approbation des comptes)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 10.540.544,09 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale ordinaire donne aux administrateurs et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

Troisième résolution (Affectation résultat)

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de répartir les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Proposition	Dirham
Bénéfice net de l'exercice 2024	10.540.544,09
Report à nouveau	110.857.658,29
Total à affecter	121.398.202,38
Dividende ordinaire 75 dirhams x 136000 actions	10.200.000,00
Solde après distribution	111.198.202,38

L'assemblée générale ordinaire fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 75 dirhams au titre de l'exercice 2024. Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

Quatrième résolution (Conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2024.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de l'administrateur M. Ismail Akalay, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans le courant de l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030. Le mandat de l'administrateur ci-dessus renouvelé, est expressément accepté.

Sixième résolution (Pouvoirs)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

